Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 056-215601055-20251125-2025_6_06-DE

République Française
Département du Morbihan
Commune de Lanvénégen

N° 2025-6-06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/11/2025

L'an deux mille vingt-cinq le 25 novembre à 20 heures, le conseil municipal de la Commune de LANVÉNÉGEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie-José CARLAC, maire.
Date de convocation : 19 novembre 2025

Présents : MME Marie-José CARLAC ; Monique LE CREN ; Isabelle HELOU ; Stéphanie KERMARREC ; Josette LAMANDÉ ;
M. Alain PERRON ; Christophe COMBEAU ; Didier ESVAN ; Cédric CAUDEN ; Loïc POULHALEC ; Rolland ARMAND

Absents ayant donnés pouvoir : Mme Annie LE GOFF donne pouvoir à Mme Marie-José CARLAC ;
Absent excusé : Mme Catherine COLIN ; Sabrina CROISSANT
Absent non excusé : M Jérôme LE DOUAIRON

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
15	11	12

Secrétaire : Stéphanie KERMARREC

AFFAIRES GENERALES -CESSION DU TERRAIN DE MME GALLIC EN FAVEUR DE LA COMMUNE

Vu le code Général des Collectivités Territorial, notamment les disputions des articles L.2242-1 et suivants ;
Vu les dispositions de l'article 932 du code civil
Madame Janine LE GALLIC propriétaire d'une parcelle de terrain, enregistrée au cadastre sous le numéro AB 99 et 101, rue du bel air.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- ACCEPTER la donation, au profit de la commune, par Madame LE GALLIC Janine, propriétaire en sans charge ni condition, d'une parcelle de terrain, enregistrée au cadastre sous le numéro AB 99 et 101, rue du Bel Air.
- AUTORISER Madame le Maire à signer tous documents relatifs à la présente délibération
- CONFIER au notaire, Maitre Sylvie GERMAIN, 2 rue des cendres 56320 LE FAOUËT, la rédaction des actes afférents à cette donation
- PRENDRE à la charge de la Commune les frais de notaire correspondant à cette opération

Pour extrait certifié conforme,
Le 25/11/2025
Le Maire,
Marie-José CARLAC